

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Du 21 mai 2015 à 19 h

Présents : Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Juliette CONSTANTIN, Guy DUBREU, Mélanie FANGIER, Guy IMBERT, Gilles PEREAU, Monique RIGOLLET, Eliane TARALLO.

Marie LEMAIRE a donné pouvoir à G. Imbert et est arrivée à la quatrième délibération  
Excusé : Michel LAPIERRE a donné pouvoir à M. Rigollet

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour prévu :

- Motion sur la loi NOTRE

**Unanimité** pour inscrire cette délibération à l'ordre du jour.

### **1. Délibération CDC val de ligne ADN**

Le Maire annonce que le conseil communautaire a approuvé l'adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, ce syndicat a pour objet l'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, sur le périmètre des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

La cotisation annuelle est calculée sur le nombre d'habitants et le nombre de prises à réaliser, pour la CDC val de ligne, elle sera de 11 400 euros+participation annuelle au budget d'investissement d'environ 132 300 €/ an pendant 10 ans

Cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

**Voté à l'unanimité**

### **2. Délibération adressage et convention poste**

La municipalité bénéficie d'un accompagnement de la Poste

1) dans la numérotation et la dénomination des voies ; le coût est de 503 euros HT pour l'aide à la numérotation et le métrage.

2) Pour la communication, le Maire présente les 2 propositions faites par la poste :

Pour un coût de 325 euros, un courrier comprenant un KIT indiquant toutes les démarches à faire est envoyé par courrier à chaque habitant,

Pour un coût de 468 euros, le facteur se rend à domicile et explique à chaque habitant les formalités à faire.

**Le KIT par courrier a été voté à l'unanimité mais après information apportée par les services de la Poste, il ne pourra pas être retenu car il représenterait un surcoût de 2 000 €. C'est donc la deuxième option qui sera appliquée.**

Le maire présente les 21 voies communales et les propositions faites pour leur appellation.

**Voté à l'unanimité**

### **3. Délibération reconduction convention CAE avec mairie de Prunet**

Le contrat CAE partagé avec Prunet de 10h/semaine depuis juillet 2014 a été renouvelé une fois pour six mois et se termine le 30 juin 2015. Le maire de Prunet souhaite le renouveler pour un an.

**Voté à l'unanimité**

**4. Délibération motion sur la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)**

Le Maire présente le texte adopté par l'assemblée nationale.

Les sénateurs et associations des maires ruraux demandent aux parlementaires d'intervenir sur cette loi qui réduit fortement les budgets et les compétences des communes.

**Voté à l'unanimité**

**5. Délibération attribution d'une aide sociale**

Le conseil, après avoir longuement étudié un dossier envoyé par l'assistante sociale concernant une personne en difficulté, a délibéré sur la demande d'aide sociale de 150 euros.

**Voté avec 1 abstention**

**Communications et questions diverses**

Le sommaire du Rochérois se construit et les articles doivent être rédigés pour la fin de semaine prochaine.

Le site internet est en construction.

L'aménagement d'un terrain de boules est en projet.

Le règlement est à revoir pour la salle polyvalente.